

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 9 mars 2021

Question écrite urgente

Le budget 2021 de la Ville de Genève est-il toujours acceptable ?

Les délibérations du conseil municipal des communes de plus de 50 000 habitants concernant le budget de fonctionnement ne sont exécutoires qu'après approbation du Conseil d'Etat (art. 91, al. 1, let. a LAC). La Ville de Genève a approuvé, le 12 décembre 2020, un budget présentant un déficit de 49,37 millions, en se félicitant de respecter le déficit maximum autorisé, soit 49,39 millions, admis de manière transitoire pour la Ville de Genève durant la période dérogatoire RFFA par la loi sur l'administration des communes (LAC, art. 131 al. 2). La municipalité s'évite ainsi d'avoir à présenter un plan de retour à l'équilibre de ses finances au Conseil d'Etat.

Or il est apparu que, dans son budget 2021, sous prétexte de « l'urgence sociale » le Conseil administratif de la Ville de Genève a puisé dans le fonds Zell, dont l'usage est exclusivement réservé aux personnes âgées, près d'un million de francs pour en dégager cette somme et l'attribuer principalement en faveur des demandeurs d'asile dont l'entrée en matière a été refusée et aux clandestins dans et hors de la commune, du canton et même de notre pays.

Le 23 février, le département de la cohésion sociale a rejeté la petite combine du Conseil administratif de la Ville de Genève, estimant à juste propos que le prélèvement sur le fonds Zell « n'attribue pas de nouvelles ressources en faveur des personnes âgées ».

Se pose dès lors la question des conséquences de l'invalidation de cette grotesque triangulation au préjudice du fonds Zell. En effet, si la Ville de Genève se voit contrainte de rembourser 960 000 francs au fonds, le budget adopté par le délibératif communal en décembre dernier dépasse allégrement le maximum du déficit autorisé de 49,39 millions.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) ***Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il approuvé le budget 2021 de la Ville de Genève tout en invalidant le prélèvement sur le fonds Zell ?***
- 2) ***Le Conseil d'Etat entend-il invalider le budget 2021 de la Ville de Genève ?***
- 3) ***Le Conseil d'Etat va-t-il exiger de la Ville de Genève un plan financier démontrant un retour à l'équilibre budgétaire ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.